PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle municipale, mercredi le 15 décembre 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Michael Dupuis-Souligny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était absente madame la conseillère Viky Goyette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (18h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2021-12-186 **2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024**

Il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal d'immobilisation tel que présenté par monsieur Daniel Céleste, maire.

2021-12-187 **3. ADOPTION DU REGLEMENT #239 FIXANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'adopter le taux de la taxe compensatoire pour la collecte des matières résiduelles et recyclables pour 2022 tel que l'indique le règlement #235 à cet effet pour un montant de 152.67$ pour les saisonniers et 205.96$ pour les permanents et les commerces. et de maintenir le taux de taxe foncière à 0.55$ par 100$ d'évaluation pour l'année 2022.

2020-12-188 **4. FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2022.**

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu de maintenir à 18% le taux d'intérêt annuel, représentant 1.5% mensuellement pour les mauvaises créances pour l'exercice financier 2021. ADOPTÉE.

2021-12-189 **14. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité de lever la séance à dix-huit heure 55 (18h55).

Daniel Céleste,	Huguette Audet
Maire	Directrice générale

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.